

# La lettre d'une femme de prisonnier à la Légion française des combattants

---

LE 8 AOÛT 1941, UNE HABITANTE DE SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS DEMANDE LE  
RETOUR DE SON MARI, RETENU EN CAPTIVITÉ DANS UN STALAG DE BASSE-  
AUTRICHE

Saint-Sulpice-les-Champs 8 août 1941

Monsieur le Président de la Légion des Anciens Combattants,

Mettant mon entière foi et confiance en l'esprit de droiture et de bienfaisance de la Légion j'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillant examen mon cas d'épouse de Prisonnier de guerre.

Née le 29 décembre 1901 je me suis mariée le 22 septembre 1930. Après 9 ans de mariage nous avons la joie que nous n'espérions plus d'attendre un enfant qui devait naître au début de décembre 1939.

La guerre ayant éclaté et mon mari parti dès les premiers jours je me suis vue seule en ces pénibles moments, ma famille habitant au loin et se réduisant en une mère indispensable auprès des 3 enfants de mon frère veuf et mobilisé.

Mon accouchement très difficile demandait l'intervention d'un chirurgien ou d'un médecin habile. Je n'ai pu avoir ni l'un ni l'autre n'ayant eu personne auprès de moi pour s'en occuper et ne

*Saint-Sulpice les Champs 8 Août 1941*

*Monsieur le Président de la Légion  
des Anciens Combattants,*

*Mettant mon entière foi et confiance  
en l'esprit de droiture et de bienfaisance de la  
Légion j'ai l'honneur de soumettre à votre  
bienveillant examen mon cas d'épouse de Prisonnier  
de guerre.*

*Née le 29 décembre 1901 je me suis mariée  
le 22 septembre 1930. Après 9 ans de mariage nous  
avons la joie que nous n'espérions plus d'attendre  
un enfant qui devait naître au début de décembre 1939.*

*La guerre ayant éclaté et mon mari parti dès  
les premiers jours je me suis vue seule en ces  
pénibles moments ma famille habitant au loin  
et se réduisant en une mère indispensable  
auprès des 3 enfants de mon frère veuf et mobilisé.*

*Mon accouchement très difficile demandait  
l'intervention d'un chirurgien ou d'un médecin habile.  
Je n'ai pu avoir ni l'un ni l'autre n'ayant eu  
personne auprès de moi pour s'en occuper et ne*

pouvant dans mon état le faire moi-même.

Ce n'est qu'après de longs jours de souffrance qu'il a été appelé un vieux docteur de 80 ans passés dont l'intervention a été trop tardive et insuffisamment adroite car l'enfant ayant trop souffert a succombé quelques heures après sa naissance. Devant ce malheur inattendu nous avons repris courage l'espoir d'un autre enfant nous étant permis dans des jours que nous souhaitons prochains et dans des circonstances plus favorables. C'est alors que la guerre m'a éprouvée une fois de plus car mon mari fait prisonnier en juin se trouve toujours en captivité ne faisant partie d'aucune des catégories qui ont été libérées jusqu'ici.

Je vais avoir 40 ans à la fin de l'année et attends avec angoisse le retour de mon mari craignant que la guerre ne nous coûte encore la perte de nos plus chers espoirs.

Je vous prie de m'excuser si devant l'urgence de cette nécessité je me suis permis de vous exposer si librement mon cas. J'ose espérer que vous voudrez bien l'examiner avec toute votre équitable bienveillance persuadée que si elle le juge à propos la Légion agira de tout son pouvoir en vue de donner à ma demande la suite que je désire tant et dont je lui serai profondément reconnaissante.

pouvant dans mon état le faire moi-même.  
Ce n'est qu'après de longs jours de souffrance qu'il a été appelé un vieux docteur de 80 ans passés dont l'intervention a été trop tardive et insuffisamment adroite car l'enfant ayant trop souffert a succombé quelques heures après sa naissance. Devant ce malheur inattendu nous avons repris courage l'espoir d'un autre enfant nous étant permis dans des jours que nous souhaitons prochains et dans des circonstances plus favorables. C'est alors que la guerre m'a éprouvée une fois de plus car mon mari fait prisonnier en juin se trouve toujours en captivité ne faisant partie d'aucune des catégories qui ont été libérées jusqu'ici.

Je vous prie de m'excuser si devant l'urgence de cette nécessité je me suis permis de vous exposer si librement mon cas. J'ose espérer que vous voudrez bien l'examiner avec toute votre équitable bienveillance persuadée que si elle le juge à propos la Légion agira de tout son pouvoir en vue de donner à ma demande la suite que je désire tant et dont je lui serai profondément reconnaissante.

Je vous prie de m'excuser si devant l'urgence de cette nécessité je me suis permis de vous exposer si librement mon cas. J'ose espérer que vous voudrez bien l'examiner avec toute votre équitable bienveillance persuadée que si elle le juge à propos la Légion agira de tout son pouvoir en vue de donner à ma demande la suite que je désire tant et dont je lui serai profondément reconnaissante.

M. Hulphice les Champs  
Creuse

Messieurs le Président de la Région  
des Anciens Combattants,  
Mettant mon entière foi et confiance  
en l'esprit de droiture et de bienfaisance de la  
Région j'ai l'honneur de soumettre à votre  
bienveillant examen mon cas d'épouse de Prisonnier  
de guerre.  
Née le 29 décembre 1901 je me suis mariée



Arch dép. de la Creuse 38 W 184

La Légion française des combattants (LFC) est une organisation vichyste qui s'est constituée dès août 1940 en regroupant toutes les associations d'anciens combattants d'avant guerre.

Cette organisation de masse a pour ambition d'établir un lien fort entre la population et le Maréchal Pétain, en diffusant les principes de la Révolution nationale.

des circonstances plus favorables. C'est alors  
que la guerre m'a éprouvée une fois de plus  
car mon mari fait prisonnier en Juin se trouve  
toujours en captivité ne faisant partie d'aucune  
des catégories qui ont été libérées jusqu'ici.  
Je vais avoir 40 ans à la fin de l'année  
et attends avec angoisse le retour de mon mari  
craignant que la guerre ne nous coûte encore  
la perte de nos plus chers espoirs.

La Légion agit en faveur du rapatriement des prisonniers de guerre. Elle reçoit à ce titre, des centaines de lettres écrites par leurs épouses : ces dernières mettent dans la plupart des cas en avant leurs difficultés à mener seules les travaux agricoles ou à subvenir aux besoins de leurs familles.

Cette lettre fait ainsi figure d'exception du fait du caractère très intime de ce qui est exposé au Président de la LFC en Creuse (le Commandant Jabin à cette date), à une époque où l'on évoquait peu les questions relatives aux grossesses et à l'accouchement.

## Les délibérations du Conseil municipal du 8 décembre 1940 confirme les dires de cette habitante :

Mon accouchement très difficile demandait l'intervention d'un chirurgien ou d'un médecin habile. Je n'ai pu avoir ni l'un ni l'autre n'ayant eu...

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Considérant que le canton de Saint-Sulpice-les-Champs est peut-être le seul canton de la Creuse dépourvu de docteur ;

Que la difficulté des communications et l'éloignement des docteurs les plus proches rend les visites médicales coûteuses ;

Que depuis très longtemps la Commune réclame en vain l'installation d'un docteur ;

Prie le Préfet d'avoir la bonté de prendre en considération sa requête et de favoriser l'installation du Dr Jamot au bourg de Saint-Sulpice-les-Champs.

233

Installation du Dr  
Jamot

M. Le Maire expose qu'il a reçu de nombreuses réclamations de la part de la population de la Commune et de celle des Communes avoisinantes qui attachent un vif intérêt à l'installation au bourg de St-Sulpice-les-Champs, du Dr Jamot, enfant de la Commune, après comme est apprécié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Considérant que le canton de St-Sulpice-les-Champs est peut être le seul canton de la Creuse dépourvu de docteur ;

Que la difficulté des communications et l'éloignement des docteurs les plus proches rend les visites médicales coûteuses ;

Que depuis très longtemps la Commune réclame en vain l'installation d'un docteur ;

Prie le Préfet d'avoir la bonté de prendre en considération sa requête et de favoriser l'installation du Dr Jamot au bourg de St-Sulpice-les-Champs.

Document conservé à la mairie de Saint-Sulpice-les-Champs, numérisé sur le site des Archives départementales de la Creuse : SAINT\_SULPICE\_LES\_CHAMPS\_DELIB\_1924\_1965

Un tiers environ des soldats prisonniers en Allemagne rentrent avant 1945, mais la priorité est donnée aux agriculteurs et aux pères de familles nombreuses.

Le mari de cette habitante de Saint-Sulpice-les-Champs ne relevant ni de la première catégorie ni de la seconde, il ne semble pas être rentré avant 1945.

La consultation de l'État civil de la commune n'a pas révélé d'autre naissance, pour ce couple.